

raublés, sans y comprendre la perte sur les espèces & celles des hommes : & comme nous sommes informés d'un autre côté que la Porte-ottomane commence à exercer la puissance souveraine dans quelques contrées de la Tartarie, notamment dans l'isle de Taman où un de ses officiers, qui y avoit été envoyé avec des troupes & avoit déclaré les habitans de la dite isle, sujets de la Porte, a fait trancher la tête à un député que Schahin-Guerey lui envoioit pour lui demander les raisons de cette conduite : ces procédés rendent nuls & de nulle valeur les engagements antérieurs & réciproques que nous avons pris à l'égard de la liberté & de l'indépendance des Tartares. Nous en sommes d'autant plus persuadés, que nous voyons que les mesures que nous avons prises par le traité de paix, en rendant les Tartares indépendans, n'ont pas été suffisantes pour prévenir tous les sujets de méfintelligence qui pouvoient résulter avec la Porte à leur occasion ; ce qui nous remet dans tous les droits acquis par nos conquêtes durant la dernière guerre, lesquels droits devoient avoir leur entière force & valeur jusqu'à la conclusion de la paix. »

« En conséquence de nos soins pour le bien-être & la grandeur de notre empire, pour que son avantage & la sûreté soient permanens, pour éloigner à jamais tous sujets de divisions qui pourroient troubler la paix perpétuelle qui a été conclue entre les empires russe & ottoman, & laquelle nous désirons observer exactement & inviolablement ; de même que pour nous dédommager de nos pertes, nous avons résolu de prendre possession de la presqu'île de la Crimée, de l'isle de Taman & de tout le Cuban. En même tems que nous annonçons, par le présent manifeste, notre résolution aux habitans de ces contrées, nous leur promettons saintement & irrévocablement, pour nous & nos successeurs, qu'ils seront traités à l'égal de nos autres sujets ; qu'ils ne seront nullement molestés dans leurs personnes, propriétés, culte & religion, dont